

Responsable en planification et conduite des opérations aéromaritimes

RNCP36993 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	310p, 346p
Formacode(s)	42854, 15016, 32023
Code(s) ROME	K1703, K2502, H1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	26/08/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
École des fusiliers marins	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le besoin des armées

- La sécurité des mers

La certification répond au besoin du ministère des armées de disposer de managers susceptibles de concevoir, planifier, coordonner et diriger des opérations de grande ampleur en mer ou à terre, nécessitant des moyens combinés (navals, aéromaritimes et terrestres), dans un contexte national ou international.

Les missions de l'Etat en mer dévolues à la Marine nationale nécessitent en effet de mener à bien des actions de sûreté : sécurisation des routes maritimes, protection des biens et des personnes, lutte contre le terrorisme, lutte contre les trafics illicites et la piraterie, surveillance des zones de pêches, des zones d'exclusivité...

Les actions proprement militaires doivent être menées dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu, en cohérence avec les évolutions récentes des modalités d'interventions, notamment du fait du retour de la France au sein du commandement intégré de l'OTAN : protection des navires militaires français ou alliés, évacuation de ressortissants, engagement lors d'interventions extérieures (Afghanistan, Lybie, Mali).

- Aide à la reconversion des militaires dans le secteur civil

Le renouvellement de cette certification au RNCP permettra aux personnels militaires de continuer de faire reconnaître leur compétence au juste niveau, au moment où ils quitteront l'institution et lorsqu'ils seront en recherche d'emploi.

Forts d'une formation supérieure solide, les titulaires de la certification suivent un parcours professionnel caractérisé ainsi par une croissance forte et mesurable de leur niveau de compétence et de leurs responsabilités tout au long de leur carrière.

Le besoin du secteur civil

Les Responsables en planification et conduite des opérations aéromaritimes représentent un vivier de choix pour les entreprises qui recherchent des managers de haut niveau capables :

- d'apporter des réponses opérationnelles à la fois efficaces et mesurées, à la fois rapides et réfléchies. Leur sens de l'opérationnel est particulièrement recherché.
- de manager les équipes, de convaincre et de fédérer les énergies. Leur leadership est leur principal atout.
- de diriger des opérations d'envergure en prenant en compte le contexte, en intégrant les avis techniques qu'ils savent solliciter. Leur pragmatisme est très apprécié.
- de travailler en autonomie, loin du siège de l'entreprise et des décideurs avec pour but d'atteindre l'objectif qui leur est assigné tout en respectant les principes qui forment la culture d'entreprise. Ils ont le sens de la mission et de la responsabilité. La loyauté est une valeur centrale.
- de s'adapter aux situations inédites qui peuvent survenir. Leur expérience professionnelle les rend particulièrement réactifs et adaptables : l'ouverture à l'international, les « projections » sans délai en tout lieu, la mobilité qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, les contextes d'emploi très différents.

Les compétences des Responsables en planification et conduite des opérations aéromaritimes sont employées dans :

- la gestion des activités et des déplacements d'un ensemble de navires ;
- l'établissement et gestion des routes de navigation de navires de la marine marchande ;
- la sécurité maritime de sites pétroliers off-shore ;
- la direction de sites sensibles ;
- la direction de département, de service au sein de grands groupes ;
- la direction générale dans les PME ;
- le mentoring, expertise senior ;

Ces profils atypiques sont très prisés par certaines entreprises.

ACTIVITÉS VISÉES

Le Responsable en planification et conduite des opérations aéromaritimes est chargé de :

Dans le domaine de la planification et de la conduite des missions aéromaritimes :

- Elaborer une analyse stratégique des risques ;
- Planifier des opérations stratégiques ou de protection de sites sensibles ;
- Concevoir et préparer les solutions opérationnelles adaptées à des opérations stratégiques ou à la protection de sites sensibles ;
- Conduire et coordonner des opérations complexes, stratégiques ou de protection de sites sensibles.

Dans le domaine de la préparation opérationnelle des unités :

- Superviser le maintien et le développement des compétences des personnels de l'unité ;
- Diriger des actions majeures de formation au profit de l'unité ou d'unités extérieures (France, étranger).

Dans le domaine du fonctionnement de l'organisme et de la gestion de ses ressources

- Piloter le fonctionnement de l'organisme d'emploi ;
- Assurer la gestion collective des ressources humaines de l'organisme ;
- Superviser la gestion individuelle des ressources humaines de l'organisme ;
- Superviser la gestion matérielle et financière de l'organisme ;
- Veiller à la protection et à la préservation des lieux et de son patrimoine.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le Responsable en planification et conduite des opérations aéromaritimes est capable de :

Planifier et conduire des missions aéromaritimes

- Etablir un diagnostic de sécurité en tenant compte de l'environnement général ;
- Elaborer une décision opérationnelle de manière méthodique ;
- Planifier et présenter la mission ;
- Concevoir et préparer des opérations complexes, stratégiques, ou de protection de sites sensibles en appréciant le cadre stratégique global, les logiques des acteurs et le corpus doctrinal ;
- Coordonner des architectures des systèmes d'information et de commandement adaptées aux opérations envisagées ;
- Conseiller et convaincre les autorités en matière d'emploi des unités spéciales dédiées en apportant des solutions adaptées ;
- Participer aux actions de rayonnement de l'unité d'emploi ;
- Coordonner les opérations, les unités en présence et les moyens nécessaires ;

- Conseiller les autorités ;
- Mettre en œuvre les ordres reçus ;
- Conduire des opérations complexes, stratégiques ou de protection de sites sensibles nautiques et/ou terrestres ;
- Superviser une mission d'évacuation de ressortissants ;
- Communiquer avec la presse.

Garantir la préparation opérationnelle des unités

- Planifier et organiser les entraînements et formations des personnels et des unités en coordination avec différents intervenants ;
- Diriger des actions majeures de formation ;
- Proposer les évolutions nécessaires pour améliorer les procédures et les savoir-faire.

Piloter le fonctionnement de l'organisme et superviser la gestion de ses ressources

- Diriger le fonctionnement de l'organisme ;
- Relayer au niveau de l'organisme d'emploi la politique RH définie par la direction du personnel ;
- Optimiser la gestion des ressources humaines (RH) et des compétences ;
- Promouvoir la politique de formation ;
- Participer au dialogue social ;
- Superviser la gestion administrative du personnel civil et militaire de l'organisme ;
- Evaluer les compétences ;
- Intervenir sur les situations individuelles particulières ;
- Piloter la gestion matérielle et capacitaire de l'organisme d'emploi ;
- Piloter la gestion financière de l'organisme d'emploi ;
- Veiller au respect de la réglementation sur la conservation des armes et munitions ;
- Superviser la protection et sûreté des informations ;
- Superviser la protection des infrastructures.

Blocs de compétences

RNCP36993BC01 — Planifier et conduire des missions aéromaritimes

LISTE DE COMPÉTENCES

- C1 : Etablir un diagnostic de sécurité en tenant compte de l'environnement général ;
- C2 : Elaborer une décision opérationnelle de manière méthodique ;
- C3 : Planifier et présenter la mission ;
- C4 : Concevoir et préparer des opérations complexes, stratégiques, ou de protection de sites sensibles en appréciant le cadre stratégique global, les logiques des acteurs et le corpus doctrinal ;
- C5 : Coordonner des architectures des systèmes d'information et de commandement adaptées aux opérations envisagées ;
- C6 : Conseiller et convaincre les autorités en matière d'emploi des unités spéciales dédiées en apportant des solutions adaptées ;
- C7 : Participer aux actions de rayonnement de l'unité d'emploi ;
- C8 : Coordonner les opérations, les unités en présence et les moyens nécessaires ;
- C9 : Conseiller les autorités ;
- C10 : Mettre en œuvre les ordres reçus ;
- C11 : Conduire des opérations complexes, stratégiques ou de protection de sites sensibles nautiques et/ou terrestres ;
- C12 : Superviser une mission d'évacuation de ressortissants ;
- C13 : Communiquer avec la presse.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- Exposés oraux et rapports écrits argumentés (en langue anglaise et en français) ;
- Mises en situation professionnelle portant sur des études de cas réels et relatives à la planification d'une opération stratégique complexe.

Par la voie de la VAE :

- Etude du livret 2 ;
- Entretien avec le jury.

visant à évaluer la capacité à planifier et à conduire des opérations aéromaritimes d'envergure.

RNCP36993BC02 — Superviser la préparation opérationnelle des unités

LISTE DE COMPÉTENCES

- C14 : Planifier et organiser les entraînements et formations des personnels et des unités en coordination avec différents intervenants ;
- C15 : Diriger des actions majeures de formation ;
- C16 : Proposer les évolutions nécessaires pour améliorer les procédures et les savoir-faire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- Exposés oraux et rapports écrits argumentés (en langue anglaise et en français) ;
- Mises en situation professionnelle portant sur des études de cas réels relatives à la planification d'une opération stratégique complexe.

Par la voie de la VAE :

- Etude du livret 2 ;
- Entretien avec le jury.

visant à évaluer la capacité à superviser la préparation opérationnelle d'unités.

RNCP36993BC03 — Piloter le fonctionnement de l'organisme et superviser la gestion de ses ressources

LISTE DE COMPÉTENCES

- C17 : Diriger le fonctionnement de l'organisme ;
- C18 : Relayer au niveau de l'organisme d'emploi la politique RH définie par la direction du personnel ;
- C19 : Optimiser la gestion des ressources humaines (RH) et des compétences ;
- C20 : Promouvoir la politique de formation ;
- C21 : Participer au dialogue social ;
- C22 : Superviser la gestion administrative du personnel civil et militaire de l'organisme ;
- C23 : Evaluer les compétences ;
- C24 : Intervenir sur les situations individuelles particulières ;
- C25 : Piloter la gestion matérielle et capacitaire de l'organisme d'emploi ;
- C26 : Piloter la gestion financière de l'organisme d'emploi ;
- C27 : Veiller au respect de la réglementation sur la conservation des armes et munitions ;
- C28 : Superviser la protection et sûreté des informations ;
- C29 : Superviser la protection des infrastructures.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- Epreuves écrites et orales portant sur des cas réels et des retours d'expérience.

Par la voie de la VAE :

- Etude du livret 2 ;
- Entretien avec le jury.

visant à évaluer les compétences dans le domaine des ressources humaines (aspects réglementaires et politiques), dans le domaine budgétaire et dans celui de la prévention des risques, ainsi que sur la maîtrise de la réglementation relative à la conservation et à l'emploi des armes et munitions.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Responsable en planification et conduite des opérations aéromaritimes intervient dans le champ de la conception, de l'organisation et la direction d'opérations complexes maritimes, terrestres ou aéromaritimes, de la protection de sites sensibles. Il exerce son activité à terre et en mer, au sein de l'unité qu'il dirige, en états-majors nationaux et internationaux, dans des contextes nationaux ou internationaux instables ou générateurs de crises.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Métier et fonctions accessibles au sein du ministère des armées

- Responsable en planification et conduite des opérations aéromaritimes
- Officier opérations

- Commandant en second d'une unité opérationnelle
- Commandant d'une unité opérationnelle
- Chef de division en état-major organique

Métier et fonctions accessibles dans le secteur civil

- Directeur /responsable de sites sensible
- Directeur des opérations
- Directeur des programmes
- Manager opérationnel
- Manager sécurité défense

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Sont impérativement exigées pour exercer l'emploi de Responsable en planification et conduite des opérations aéromaritimes au sein du ministère des Armées :

- L'habilitation « Secret Défense »[1].
- L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur)
- L'aptitude médicale et psychique à l'exercice de l'emploi

[1] Le niveau Secret défense (SD) est réservé aux informations ou supports protégés dont la divulgation est de nature à nuire gravement à la défense nationale.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 229 €
Familles professionnelles (FAP)	R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	55 703
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	11 %
Familles professionnelles (FAP)	R2X80 — Attachés commerciaux R4X91 — Technico-commerciaux T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation nécessite :

1°) Soit d'avoir (voie externe) :

- été recruté par concours officiers ouvert aux élèves des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles (CPGE) ou aux étudiants en master I scientifique validé ou aux titulaires d'un master II ;
- suivi la formation initiale des officiers de l'Ecole navale dont la scolarité dure un, deux ou trois ans selon le mode recrutement incluant une année d'application à la mer ;
- Avoir validé la formation spécialisée de l'école des officiers fusiliers commandos (EOFC) d'une durée de 8-9 mois ;
- effectué une affectation en unité commando en qualité de chef de groupe et une affectation embarquée en tant

qu'officier chef de quart ;

2°) Soit d'avoir (voie interne) :

- été recruté parmi les officiers-mariniers supérieurs, soit sur concours, soit au choix
- suivi la formation initiale des officiers adaptée d'une durée de 3 mois à l'Ecole navale
- suivi la formation spécialisée à l'école des fusiliers-marins (ECOFUS) d'une durée de 2 mois et être certifié officier spécialisé de la marine de spécialité « fusilier protection » (FUPRO) ;
- obtenu les certifications de chef de groupe commando (CGROUPCOM) et d'officier chef de quart.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La certification de Responsable en planification et conduite des opérations aéromaritimes est délivrée aux personnes qui ont suivi et validé la scolarité de l'école supérieure des fusiliers-marins commandos (ESFC).

Cette scolarité d'une année vient clore un long processus de développement des compétences basé sur une formation scolaire initiale solide et un parcours professionnel, débuté en moyenne huit ans auparavant, fait de formations exigeantes et d'expériences professionnelles variées.

Le contenu de la formation est élaboré à partir d'une analyse de l'emploi effectuée par des spécialistes en ingénierie de compétences et en ingénierie de formations. Il est conçu sur la base d'une formation-action favorisant l'acquisition des nouvelles compétences dans le contexte professionnel le plus proche de la réalité. Il est destiné à éprouver, révéler et développer le potentiel humain des futurs certifiés dans des situations incertaines et risquées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le président du jury :

- le commandant de l'école ou son représentant

Les membres du jury :

- le directeur de l'enseignement ou son représentant ;
- le chef du département
- le responsable de la formation
- l'instructeur principal du cours
- les responsables « matières » concernés

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé soit de trois membres, soit de cinq membres :

Jury composé de trois membres :

- Le président, soit membre du collège "formation", soit membre du collège "professionnel" assisté de :
- dans la 1ère hypothèse de deux membres du collège professionnel,
- dans la 2ème hypothèse d'un membre du collège "formation" et d'un membre du collège "professionnel"

Jury composé de cinq membres :

- Le président,
- deux membres du collège « professionnel »,
- deux membres du collège « formateur ».

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 26/08/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	5	1	100 %	—
2020	4	3	100 %	—
2019	5	1	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP29453

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36993/>